



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-72167>

Département(s) de publication : **29, 56**

Annonce n° **25-72167**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION

Correspondant : M. BELLEC OLIVIER, Président

Adresse : Service Commun Commande Publique, 29186 CONCARNEAU CEDEX

Coordonnées :

Téléphone : 33230970666

Courriel : Marches@cca.bzh

Adresse internet : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Fourniture et gestion des abonnements des magazines et périodiques pour les médiathèques du réseau lecture publique de Concarneau Cornouaille Agglomération

Lieu d'exécution : Les 8 établissements du réseau des médiathèques de CCA, présentés à l'article 1.1 du RC.

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Fourniture et gestion des abonnements des magazines et périodiques pour les médiathèques du réseau lecture publique de Concarneau Cornouaille Agglomération

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le titulaire devra fournir tous les abonnements de périodiques demandés ainsi que l'accès, le cas échéant, à leurs archives électroniques. Sont exclus du présent accord-cadre : Les périodiques quotidiens (les journaux Ouest France et le Télégramme font l'objet d'un achat à part).

Refus des variantes.

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 28/07/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 25-07-03_MAG_PERIO

Renseignements complémentaires : Développement durable - Conditions d'exécution à caractère environnemental : Afin de réduire l'impact sur l'environnement, le volume d'emballage utilisé sera limité en supprimant les emballages superflus, dans la mesure où cela n'affecte pas la qualité du produit. Dans la mesure du possible, les emballages devront être constitués à partir de matières recyclées et recyclables (carton...). Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : 1-Prix des prestations (jugé au regard du montant total euro(s) TTC du Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) : 50 % 2-Valeur technique de l'offre (jugée au regard du mémoire technique justificatif qui devra développer les sous-critères ci-dessous et suivant les stipulations du CCTP) : 45 % 2.1-Méthodologie d'organisation de la réception de la commande à la livraison (20%) 2.2 - Méthodologie de la capacité d'adaptation et de réactivité pour le traitement des demandes ponctuelles de CCA : réclamations, litiges, résiliations, numéros spéciaux et hors-série (20%) 2.3 - Performance de la plateforme électronique jugée au regard de la diversité et de la pertinence des fonctionnalités et également de l'ergonomie et la facilité d'usage (5%) 3-Valeur environnementale (jugée sur la base d'une note précisant les dispositions environnementales mises en place pour la livraison des magazines et périodiques. Cette note devra présenter les dispositions en matière d'énergie, de transport, ...). 5 % Les méthodes d'analyse sont décrites à l'article 7.2 du Règlement de la Consultation (RC). Durée du contrat - Délais d'exécution : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois, à compter de la date de notification du contrat. Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre. Reconduction : L'accord-cadre est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois. Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre ; la reconduction de l'accord-cadre est considérée comme refusée si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=211001&orgAcronyme=a2p>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/06/2025